

DÉPARTEMENT DU TARN

Glissement de terrain du 23 avril 1988

Arrondissement d'Albi

- Canton de Rabastens :
Commune de Rabastens.

DÉPARTEMENT DU VAR

Inondations et coulées de boue du 9 décembre 1990

Arrondissement de Draguignan

- Canton de Saint-Raphaël :
Commune de Saint-Raphaël.

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse survenus de juin 1989 à décembre 1990

Arrondissement d'Evry

- Cantons de Corbeil-Essonnes Est et Ouest :
Commune de Corbeil-Essonnes.
- Canton d'Épinay-sous-Sénart :
Commune de Quincy-sous-Sénart.
- Canton de Menecy :
Commune de Ballancourt-sur-Issonne.
- Canton de Montgeron :
Commune de Montgeron.
- Canton de Morsang-sur-Orge :
Commune de Morsang-sur-Orge.
- Canton de Saint-Germain-lès-Corbeil :
Communes d'Étiolles, Saintry-sur-Seine.
- Canton de Yerres :
Communes de Crosne, Yerres.

Arrondissement de Palaiseau

- Canton d'Arpajon :
Communes de Bruyères-le-Château, La Norville, Saint-Germain-lès-Arpajon.
- Canton d'Athis-Mons :
Commune d'Athis-Mons.
- Canton de Bièvres :
Commune de Verrières-le-Buisson.
- Canton de Brétigny-sur-Orge :
Commune de Brétigny-sur-Orge.
- Canton de Chilly-Mazarin :
Communes de Chilly-Mazarin, Wisous.
- Canton de Gif-sur-Yvette :
Commune de Gif-sur-Yvette.
- Canton de Limours-en-Hurepoix :
Commune de Limours-en-Hurepoix.
- Canton de Longjumeau :
Commune de Longjumeau.
- Canton de Montlhéry :
Communes de Longpont-sur-Orge, La Ville-du-Bois.
- Canton d'Orsay :
Communes de Bures-sur-Yvette, Orsay.
- Canton de Saint-Michel-sur-Orge :
Commune de Saint-Michel-sur-Orge.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse survenus de juin 1989 à septembre 1990

Arrondissement de Bobigny

- Canton de Romainville :
Commune de Romainville.

- Canton de Rosny-sous-Bois :
Commune de Rosny-sous-Bois.

Arrondissement du Raincy

- Canton de Gagny :
Commune de Gagny.
- Canton du Raincy :
Commune de Clichy-sous-Bois, Le Raincy.

Arrêtés portant approbation de la modification des statuts d'établissements d'utilité publique ou de leurs sièges sociaux

NOR : INTA9100258A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 15 janvier 1991, est approuvée la modification apportée aux statuts (1) de l'association reconnue d'utilité publique dite Association pour l'aide aux mères de famille, dont le siège est à Paris (7^e), 12, rue Chomel.

(1) Ces statuts peuvent être consultés à la préfecture du siège social.

NOR : INTA9100258A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 16 janvier 1991, est approuvée la modification apportée aux statuts (1) portant sur le transfert de siège de l'association reconnue d'utilité publique dite Fédération française de cyclisme de Paris (10^e), 43, rue de Dunkerque, à Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), 5, rue de Rome.

(1) Ces statuts peuvent être consultés à la préfecture du siège social.

NOR : INTA9100258A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 26 janvier 1991, est approuvée la modification apportée aux statuts (1) de l'association reconnue d'utilité publique dite Société française de chimie, dont le siège est à Paris (5^e), 250, rue Saint-Jacques.

(1) Ces statuts peuvent être consultés à la préfecture du siège social.

NOR : INTA9100258A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 5 février 1991, est approuvée la modification apportée aux statuts (1) et au titre de l'association reconnue d'utilité publique dite Fédération des associations régionales de cardiologie, dont le siège est à Paris (8^e), 50, rue du Rocher, qui s'intitulera désormais Fédération française de cardiologie.

(1) Ces statuts peuvent être consultés à la préfecture du siège social.

NOR : INTA9100258A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 13 février 1991, est approuvée la modification apportée aux statuts (1) de l'association reconnue d'utilité publique dite Association amicale des ingénieurs des ponts et chaussées et des anciens élèves de l'École nationale des ponts et chaussées de France, dont le siège est à Paris (7^e), 28, rue des Saints-Pères.

(1) Ces statuts peuvent être consultés à la préfecture du siège social.

NOR : INTA9100258A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 18 février 1991, est approuvée la modification apportée aux statuts de la fondation reconnue d'utilité publique dite Institut néerlandais, dont le siège est à Paris (7^e), 212, rue de Lille.

(1) Ces statuts peuvent être consultés à la préfecture du siège social.

NOR : INTA9100258A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 21 février 1991, est approuvée la modification apportée aux statuts portant sur le transfert de siège de l'association reconnue d'utilité publique dite Bureau